

SERVICE EXTERIEUR

LES CHOSES COMMENCENT MAL pour le personnel... car LE DIALOGUE SOCIAL fonctionne mal !!

25 janvier 2011

C'est fait, le service extérieur a été créé. Les choses sérieuses commencent avec son lot de difficultés politiques, de polémiques et d'erreurs administratives. Les salaires n'ont pas été tous versés, l'accès à sysper a été bloqué, les collègues du Conseil sont totalement perdus et tout devient si urgent et si immédiat que plus rien ne l'est vraiment. La majorité syndicale déploie tous les efforts possibles pour structurer le dialogue et apporter les solutions concrètes aux problèmes de tous les collègues concernés.

LE PERSONNEL D'ABORD

Lors de la réunion du 21 janvier 2011, les syndicats soussignés ont demandé que les points urgents concernant directement le personnel soient discutés en premier lieu. Naturellement, le cadre général du dialogue social au SEAE, l'organisation des élections ainsi que la constitution du comité du personnel sont aussi importants mais le statut prévoit un dispositif clair: le Comité du personnel Commission est chargé de faire appliquer les dispositions en vigueur. Naturellement ce travail se fait en étroite coordination avec la section hors union et le comité du personnel du Conseil. Les syndicats ont obtenu par ailleurs la mise en place d'un **groupe informel** chargé de se rencontrer toutes les semaines afin d'identifier les situations urgentes et d'y trouver des solutions le plus rapidement possible.

SALAIRES

Question immédiate et urgente, certains collègues n'ont pas reçu l'entièreté de leur traitement !!!!. Une information a été postée sur le site internet de l'EEAS <http://intradef/eeas/node/380> pour expliquer que la situation devrait pouvoir être régularisée au plus tard pour le salaire de février mais ce message n'a pas été envoyé à tous les collègues concernés. Sans rentrer dans les détails du bug informatique et/ou politique à l'origine de ce problème, qui aurait pu être évitée si cette question avait fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants du personnel, il est évident qu'il faudrait immédiatement revoir la distribution des rôles prévue dans le "*service level agreement*" qui semble prévoir différents rôles et différentes responsabilités (fixation des droits et exécution de leurs paiements) pour les mêmes acteurs, en fonction de la population concernée. Tout cela ne témoigne d'aucun sens pratique et constituera sans nul doute une source intarissable d'erreurs car chaque acteur nourrit sa propre interprétation des mêmes règles. Affaire à suivre

CHAMBRE D'ECOUTE ET ACCES SYSPER

Une **chambre d'écoute** va être **enfin** mise en place. Les noms des membres seront communiqués par voie de courriel. La proposition initiale du SEAE était de nommer uniquement des membres de l'administration du Conseil, de la Commission et du SEAE et un représentant syndical du Conseil (sic) d'une famille syndicale minoritaire à la Commission (re-sic) qui s'était déclaré en séance totalement incompetent en matière de procédure Commission (re-re-sic). Suite à notre réaction immédiate et face à l'incongruité d'une telle proposition, M O' Sullivan a aussitôt eu l'intelligence immédiate et le bon sens démocratique de demander au comité du personnel de la Commission de nommer un ou deux observateurs qui pourront traiter les cas des collègues de la Commission.

Suite à l'alerte donnée par une des collègues transférée, un problème **d'accès à "sysper 2 - avis de vacances"** a été identifié. Ce problème rendait tout simplement le droit statutaire du "ticket de retour" – impossible à exercer. Face à cela, toutes les actions seront mises en place pour rétablir le plus rapidement possible cette faculté aux collègues concernés. D'aucuns affirment que des instructions précises auraient été données pour limiter le droit des collègues transférés en bloc. Si tel devait être le cas, il est évident que les syndicats soussignés mettront tout en œuvre pour dénoncer et faire cesser ces pratiques anti-statutaires.

EVALUATION

Pour 2010, les règles ne changent pas. Les acteurs restent les mêmes et une dérogation a même été introduite pour que les validateurs soient ceux en place au 31 décembre 2010. La situation est réglée tant pour les collègues du Conseil que de la Commission. Pour 2011 en revanche, il reste du travail. Pour les collègues de la Commission travaillant sous la responsabilité du SEAE, la DG de départ sera responsable de leur évaluation et de leur carrière. Le chef de délégation appartenant à l'EEAS se verra limité à établir une simple contribution. Cette contribution sera ensuite **intégrée** dans un REC Commission. A notre demande, une discussion sera organisée sur le système de promotion 2011 afin d'analyser la **situation de tous les collègues** afin d'être en mesure de remplir les attentes légitimes des collègues tant du Conseil que de la Commission, tout en assurant l'égalité de traitement.

SERVICE MEDICAL

Nous avons rappelé qu'en l'absence de nouvelles procédures et/ou d'institutions spéciales au SEAE, la **Commission doit assumer toutes ses responsabilités** que ce soit pour la sécurité hygiène, la santé, la gestion des dossiers médicaux, les assurances et quelle que soit l'origine institutionnelle des collègues. Toutes les décisions prises préalablement par l'AIPN du Conseil seraient remises en cause par le PMO et/ou la DG HR. Cette situation est ingérable. Nous demandons que toutes les décisions individuelles soient reprises telles quelles par la nouvelle autorité de l'EEAS, sans changement, afin d'assurer la sécurité juridique. Certains fichiers tiers auraient disparu, les dossiers des collègues n'auraient pas été transférés au PMO. Le site internet de l'EEAS doit être adapté aux collègues du Conseil qui ne connaissent pas tout le jargon de la Commission.

ROTATION

La rotation a été lancée le 22 décembre 2010. Certains points doivent cependant être clarifiés et le seront dès la réunion du collège de mercredi 26 janvier pour gérer le bug juridique lié à l'application de l'article 7. Aucun syndicat n'a vu ces changements préalablement mais les délais de soumission des candidatures devraient être revus.

Sur l'ensemble de ces points et tous les autres souhaités par le personnel, la majorité syndicale propose une réunion d'information avec le personnel le mercredi 3 février, de 12h45 à 14 heures, loi 80, grande salle de réunion.